





Commission des Délégués

Réunion du 16/05/2023

<u>Animateur</u>: M. R. MATILI <u>Présent(e)s</u>: M. J. SUZAN <u>Excusé</u>: M. C. BAULAY

Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

- 19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...).
 L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.
- **19.3** Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.
- **19.4** Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.
- 19.6 Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

DOSSIER N° 29

Lecture des rapports des délégués.

La Commission transmet le dossier du match n° 24597620 du 16/05/2023 senior D3 et le dossier n°24602817 du 13/05/2023 séniors féminines D1 à la commission seniors.





JOURNEE DU 20 AU 21 MAI 2023

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
20/05/2023	U14	COUPE	25811851	GARENNE COLOMBES 1	NANTERRE ES 2	2 CLUBS
20/05/2023	U14	COUPE	25811853	ANTONY FOOT 1	ASNIERES FC 1	2 CLUBS
21/05/2023	FUTSAL	D1	24608592	NEUILLY FC 92	BAGNEUX FUTSAL AS2	2 CLUBS
21/05/2023	CDM	COUPE	25813004	POLICE H.P NANTERRE 5	ABEILLE RUEIL 5	2 CLUBS
21/05/2023	CDM	COUPE	25813005	RUEIL MALMAISON FC 5	NANTERRE AJSC 5	2 CLUBS
21/05/2023	ANCIENS	COUPE	25811864	NEUILLY OLYMPIQUE 11	NANTERRE AJSC 12	2 CLUBS
21/05/2023	ANCIENS	COUPE	25811865	ISSY LES MX FC 11	GARCHES VAUCRES 12	2 CLUBS
20/05/2023	SENIORS FEM	COUPE	25813872	BOURG LA REINE FC 1	BOULOGNE BIL AC 1	2 CLUBS
20/05/2023	SENIORS FEM	COUPE	25813873	RACING CFF 1	GPSO 92 ISSY 3	2 CLUBS
21/05/2023	18	COUPE	25811866	MONTROUGE FC 2	COURBEVOIE SPORTS 1	2 CLUBS
21/05/2023	18	COUPE	25811867	CLICHY S/SEINE FC 1	SEVRES FC 1	2 CLUBS
21/05/2023	16	COUPE	25811856	ST CLOUD FC 1	GARENNE COLOMBES 1	2 CLUBS
21/05/2023	16	COUPE	25812781	NANTERRE ES 2	COURBEVOIE SPORTS 1	2 CLUBS